



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Agriculture : budget

Question écrite n° 10099

### Texte de la question

M. Daniel Picotin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la Fédération nationale des foyers ruraux. Dans la loi de finances pour 1994, la ligne budgétaire à laquelle sont intégrées les subventions versées par l'Etat à la FNFR se voit frappée d'une réduction significative de son montant, que ce soit par rapport au collectif budgétaire pour 1993 ou à la loi de finances initiale pour la même année. Lors du débat budgétaire a été signalé, à juste titre, le rôle primordial joué par les foyers ruraux dans l'animation de nos campagnes. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ces réductions budgétaires ne pénalisent pas l'action menée par la FNFR.

### Texte de la réponse

La loi de finances 1994 a doté le chapitre 43-23, article 10 intitulé « Formation continue, apprentissage et autres actions éducatives en milieu rural », de crédits d'un montant total inférieur de 5 p. 100 à celui de la loi de finances initiale de 1993. Cette réduction n'affectera en rien le soutien qui sera attribué en 1994 aux associations et, en particulier, à la Fédération nationale des foyers ruraux, qui retrouvera intégralement les moyens dont elle a bénéficié en 1992 et qui étaient prévus initialement en 1993 ; en effet, la réduction de crédits du chapitre 43-23, article 10, concerne uniquement les lignes budgétaires affectées à des actions de formation professionnelle dont les objectifs ont changé entre 1993 et 1994. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprete à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Picotin Daniel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10099

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 180

**Réponse publiée le :** 21 février 1994, page 883